Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-977874585-20260923-D26_057-DE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ

29600 Morlaix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 septembre 2026 **Nombre de membres :** **En exercice : 18** **Présents : 13** **Pouvoirs : 3** **Votants : 14**	Le 23 septembre 2026 à 14h00, le Conseil d'Administration du « Service Public de l'eau - An Dour » s'est réuni en salle Callot au Service Exploitation sous la présidence de Monsieur Guy Pennec. Étaient présents : Philippe Adam, Nathalie Barnet, Philippe Euzen, Joëlle Huon, Joseph Irrien, Guy Kergoat, Pierre le Goff, Hervé Loussaut, Guy Pennec, Christine Prigent, Nicole Ségalen-Hamon ; Denis Feuilloley, Emmanuelle Gayet Avaient donné pouvoir : Joël Cloarec à Nicole Ségalen-Hamon, Gwénolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut, Jonas Plusquellec à Guy Pennec Absents excusés : Gilles Créach, Sébastien Marie Secrétaire de séance : Frédéric Coulombel Autres présents : Nathalie Pichon, Assistante de Direction

N° D26-057

STRATEGIE FONCIERE GLOBALE

Monsieur Cédric Gall, Adjoint au Directeur Opérationnel, expose :

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, An Dour peut se porter acquéreur de parcelles au sein des PPC (Périmètres de protection de captage) et AAC prioritaires (aires d'alimentations de captage prioritaire). Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui subventionne à hauteur de 70 % ces acquisitions.

En dehors de ces zonages définis réglementairement, des opportunités d'acquisition de fonds de vallées ou de zones humides par exemple peuvent se présenter. Les recettes du SPIC eau potable ne permettent pas de saisir ces opportunités puisque décorrélées de toute zone de captage. C'est alors au Conseil Communautaire de déterminer, conjointement aux missions d'An Dour, une stratégie foncière. Un rapprochement des deux structures sur cette stratégie est dès lors nécessaire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-977874585-20260923-D26_057-DE

An Dour a été sollicité dans le cadre de la cession d'un ensemble de parcelles représentant environ 4 hectares, situées en fond de vallée du Queffleuth, entre les communes de Pleyber-Christ et Plourin-lès-Morlaix, au niveau du moulin de Roudougoalen.
Ces terrains sont principalement composés de zones humides, de saulaies, de taillis et de secteurs embroussaillés, présentant des fonctionnalités naturelles liées au cours d'eau.

L'acquisition pourrait constituer une opportunité de préservation et de restauration d'un secteur humide fonctionnel du bassin versant du Queffleuth, avec des bénéfices attendus en matière de gestion des crues, de qualité de l'eau et de résilience écologique.

Toutefois, les enjeux de biodiversité restent à documenter plus précisément et à inscrire le projet dans une stratégie foncière formalisée. Avant toute décision, il conviendrait donc de préciser :

- l'intérêt hydraulique réel du site ;
- le coût global de l'opération et de sa gestion ; les possibilités de financement ;
- le positionnement de cette acquisition dans une future stratégie foncière An Dour / Morlaix Communauté.

An Dour se rapprochera des services de Morlaix Communauté en vue d'élaborer un projet de stratégie foncière globale dans le cadre de la révision du PLUi-H qui sera soumis à délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de cette information

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette information.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric Coulombel

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Guy Pennec